

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2911

14 décembre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|--|---------------|
| Aerium EBBC A S.à r.l. | 139719 | Libelle S.A. | 139728 |
| Aerium EBBC S.à r.l. | 139719 | L'Immo S.A. | 139685 |
| Agence Immobilière et Représentations Générales Aal Avenue S.à r.l. | 139697 | Lux Décor Peinture S.A. | 139712 |
| Antares S.à r.l. | 139691 | MH Invest S.à r.l. | 139692 |
| Bull Advisory Holding S.A. | 139691 | Perkins Foods (Luxembourg) S.A. | 139692 |
| C.B.R. Finance S.A. | 139695 | Reitsport Diana GmbH | 139696 |
| Chi Whizz S.à r.l. | 139691 | Repromed S.A. | 139718 |
| Coopérative Aide par le Travail société coopérative | 139690 | Secaron S.à r.l. | 139692 |
| Copadent | 139726 | Sigla Luxembourg S.A. | 139720 |
| Covanta Europe Holdings S.à r.l. | 139713 | Signitec S.à r.l. | 139722 |
| Dipta S.A. | 139682 | Sport Ethiq Sàrl | 139682 |
| ElectraStar Holding S.A. | 139691 | Standimmo Lux S.A. | 139690 |
| European Office Income Venture | 139696 | Tavola S.A. | 139692 |
| Europrop Luxembourg S.à r.l. | 139717 | THAON Immobilien S.A. | 139707 |
| Euro Refrigeration Investments S.A. | 139696 | Thynnus S.A. | 139689 |
| Farrington S.à r.l. | 139713 | TST George V Holdings II S.à r.l. | 139696 |
| GE Fanuc Intelligent Platforms Europe S.A. | 139717 | TST George V Holdings I S.à r.l. | 139690 |
| Glanbia Luxembourg S.A. | 139694 | Universal-Investment-Luxembourg S.A. | 139718 |
| Global Air Movement B | 139686 | Vector S.A. | 139712 |
| Global Sports Entertainment S.à r.l. | 139695 | Vespucci Sub Finance S.à r.l. | 139697 |
| Grange Luxembourg S.à r.l. | 139706 | WAGON Group S.à r.l. | 139695 |
| Gresham Participations S.A. | 139697 | Ware SA | 139722 |
| Inteco GmbH | 139711 | Xenophon S.à r.l. | 139694 |

Sport Ethiq Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 86.807.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 2005 (rectificatif du dépôt du bilan 2005 déposé le 15 janvier 2007 n° L070007387.04) été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA
Signature

Référence de publication: 2007138955/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03869. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Dipta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 73.012.

—
In the year two thousand and seven, on October 17.

Before us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company DIPTA S.A., a société anonyme registered 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

incorporated on December 3rd, 1999, by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg-City, deed published in the Mémorial C of 2000, page 3986, deed modified for the last time on May 12th, 2006, by deed of the undersigned notary, deed published in the Mémorial C of 2006, page 72.012.

The meeting is presided by Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliqués, L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

who appoints as secretary Miss Alexia Uhl, juriste, L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The assembly elects as scrutineer Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held appear on the attendance list signed by the chairman, secretary, scrutineer and notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to this document and will be filed at the same time with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that all the issued shares are present or represented at this meeting, which consequently may validly deliberate upon the points of its agenda, without preliminary convocations, all members of the meeting having agreed to meet after been informed on the agenda, without other formalities.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office from L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall to L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

2. Amendment of article 4, first paragraph of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version:

«The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.»

French version:

«Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit dans le Grand-duché de Luxembourg soit ailleurs sur base d'une résolution du Conseil d'Administration.»

3. Forward movement of the date of the annual general meeting from the last Wednesday of the month of September to the last Wednesday of the month of June and for the first time in 2008.

4. Amendment of 1st paragraph of article 8 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

English version:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of the month of June in each year at 1.00 p.m.»

French version:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures.»

5. Amendment of second paragraph of article 12 in order to adapt it to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

English version:

«The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.»

French version:

«Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.»

After deliberation, the general meeting takes by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously decides the transfer of the registered office from L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, to L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire,

and consequently resolves to amend article 4, first paragraph of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.»

Second resolution

The general meeting unanimously decides to change the date of the annual general meeting from the last Wednesday of the month of September,

to the last Wednesday of the month of June and for the first time in 2008.

and consequently resolves to amend the 1st paragraph of article 8 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of the month of June in each year at 1.00 p.m.»

Third resolution

The general meeting unanimously decides to amend the 2nd paragraph of article 12 in order to adapt it to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

«The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.»

Fees

Fees resulting from these amendments are evaluated at € 2,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English version and the French translation, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil statutes and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mil sept, le dix-sept octobre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société DIPTA S.A., une société anonyme, domiciliée au 5, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu le 3 décembre 1999 par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, acte publié au Mémorial C de page 2000, page 3986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mai 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 72.012.

L'assemblée est présidée par: M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

qui nomme comme secrétaire Mme Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

L'assemblée élit comme scrutateur M. Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfert du siège social de L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

2. Modification de l'article 4, premier alinéa des statuts, lequel se lira désormais comme suit:

Version anglaise:

«The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.»

Traduction française:

«Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit ailleurs sur base d'une résolution du Conseil d'Administration.»

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter du dernier mercredi du mois de septembre au dernier mercredi du mois de juin et pour la première fois en 2008.

4. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, lequel se lira désormais comme suit:

Version anglaise:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of the month of June in each year at 1.00 p.m.»

Traduction française:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures.»

5. Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 12 des statuts afin de l'adapter aux dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme suit:

Version anglaise:

«The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.»

Traduction française:

«Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.»

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de son adresse actuelle, savoir L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire,

et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit ailleurs sur base d'une résolution du Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle, pour la porter du dernier mercredi du mois de septembre au dernier mercredi du mois de juin et pour la première fois en 2008.

et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, lequel se lira désormais comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 12 des statuts afin de l'adapter aux dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de sorte que ce 2^{ème} alinéa aura la teneur nouvelle suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 2.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte

Signé: J. Seil, A. Uhl, L. Hansen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, LAC/2007/32762. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007139134/208/200.

(070161863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

L'Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 76.678.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA

Signature

Référence de publication: 2007138956/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02610. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Global Air Movement B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.973.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, the twenty-eighth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GLOBAL AIR MOVEMENT B, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated on 21 September 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company have amended by a deed of the undersigned notary, on September 26, 2007.

There appeared:

GLOBAL AIR MOVEMENT A, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated on 21 September 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Sole Shareholder),

hereby represented by Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2007 at Luxembourg,

which proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder owns all the entirety of the share capital of the Company.
- II. the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Rectification of the notarial deed passed on 26 September 2007 at 2.30 p.m. before Maitre Henri Hellinckx in order to record that the book value of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder contributed to the Company and amounting to EUR 42,860,303.33 should have been allocated as follows (i) EUR 4,545,500.- to the nominal share capital of the Company, (ii) EUR 37,860,253.33 to the share premium reserve and (iii) EUR 454,550.- to the legal reserve, in lieu of the allocation actually made when the deed was passed;

2. Change of the allocation of all the assets and liabilities contribution as a result of the rectification stated under item 1. of the agenda; and

3. Decision to give effect to the rectification stated under item 1. of the agenda as of 26 September 2007 at 2.30 p.m.

The Sole Shareholder subsequently takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to rectify the notarial deed passed on 26 September 2007 at 2.30 p.m. before Maitre Henri Hellinckx (the Initial Deed) in so far as it made an erroneous allocation of the book value of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder contributed to the Company.

The Sole Shareholder therefore resolves to rectify this allocation made in the Initial Deed and to record that the contribution in kind of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder, in an aggregate amount of EUR 42,860,303.33 (forty-two million eight hundred and sixty thousand three hundred and three Euro and thirty-three cents) is to be allocated by the Company as follows:

(i) an amount of EUR 4,545,500.- (four million five hundred and forty-five thousand five hundred Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company,

(ii) an amount of EUR 454,550.- (four hundred and fifty-four thousand five hundred and fifty Euro) is to be allocated to the legal reserve; and

(iii) the remaining balance in an amount of EUR 37,860,253.33 (thirty-seven million eight hundred and sixty thousand two hundred and fifty-three Euro and thirty-three Cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to record the following:

- an increase of the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 4,545,500.- (four million five hundred and forty-five thousand five hundred Euro) was made in order to bring the share capital from its then amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to an amount of EUR 4,558,000.- (four million five hundred and fifty-eight thousand Euro) by way of the issuance of 181,820 (one hundred and eighty-one thousand eight hundred and twenty) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), together with the allocation of an aggregate amount of EUR 454,550.- (four hundred and fifty-four thousand five hundred and fifty Euro) to the legal reserve and an aggregate amount of EUR 37,860,253.33 (thirty-seven million eight hundred and sixty thousand two hundred and fifty-three Euro and thirty-three Cents) to the share premium reserve of the Company.

- subscription by the Sole Shareholder of all the 181,820 (one hundred and eighty-one thousand eight hundred and twenty) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and full payment of such new shares in an aggregate nominal value of EUR 4,545,500.- (four million five hundred and forty-five thousand five hundred Euro) by means of a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) of the Sole Shareholder as described in a Schedule 1 pro forma balance sheet of the Sole Shareholder dated on 26 September 2007.

- reduction of the share capital by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital from its then amount of EUR 4,558,000.- (four million five hundred and fifty-eight thousand Euro) represented by 182,320 (one hundred and eighty-two thousand three hundred and twenty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to an amount of EUR 4,545,500.- (four million five hundred and forty-five thousand five hundred Euro) represented by 181,820 (one hundred and eighty-one thousand eight hundred and twenty) shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by way of cancellation of 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, held by the Sole Shareholder prior to the share capital increase.

- amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the above so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,545,500.- (four million five hundred and forty-five thousand five hundred Euro) represented by 181,820 (one hundred and eighty-one thousand eight hundred and twenty) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share each.»

Third resolution

The Sole Shareholder finally states and requests the undersigned notary to record that that the present resolutions shall have effect as of 26 September 2007 at 2.30 p.m.

Tax exemption

As the present deed rectifies the Initial Deed, as the Company being company having its registered office in Luxembourg and as the present deed concerns the contribution in kind of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder, a company incorporated and having its registered office in Luxembourg, the Company requests the application of article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in such a case.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed recording a share capital increase, is approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GLOBAL AIR MOVEMENT B, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. La Société a été constituée le 21 septembre 2007 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 septembre 2007.

A comparu:

GLOBAL AIR MOVEMENT A, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 21 septembre 2007 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'Associé Unique).

ici représentée par Laetitia Vauchez, juriste, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, à L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2007 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'entièreté du capital social

II. que la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituée et qu'il peut être valablement délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Rectification de l'acte notarié passé devant Maître Henri Hellinckx le 26 septembre 2007 à 14h30 pour enregistrer que le montant de la valeur comptable de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique apporté à la Société et s'élevant à EUR 42.860.303,33 aurait dû être alloué comme suit (i) EUR 4.545.500,- porté au nominal du capital social de la Société, (ii) EUR 37.860.253,33 porté à la réserve de la prime d'émission et (iii) EUR 454.550,- porté à la réserve légale, à la place de l'allocation qui avait été faite quand l'acte devant notaire a été passé;

2. Modification de l'allocation de l'apport de tous les actifs et passifs et en conséquence de la modification mentionnée sous le point 1. de l'ordre du jour; et

3. Décision de donner effet à la modification mentionnée sous le point 1. de l'ordre du jour à compter du 26 septembre 2006 à 14h30.

L'Associé Unique prend en conséquence les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de rectifier l'acte notarié passé devant Maître Henri Hellinckx le 26 septembre 2007 à 14h30 (l'Acte Initial) dans la mesure où une allocation erronée de la valeur comptable de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique apporté à la Société été faite.

L'Associé Unique décide en conséquence de rectifier cette allocation faite dans l'Acte Initial et de prendre acte que l'apport en nature de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique d'un montant moyen de EUR 42.860.303,33 (quarante-deux millions huit cent soixante mille trois cent trois Euros et trente-trois centimes) doit être alloué par la Société de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 4.545.500,- (quatre millions cinq cent quarante-cinq mille cinq cents Euros) sera à attribuer au compte capital social nominal de la Société,

(ii) un montant de EUR 454.550,- (quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante Euros) sera attribué à la réserve légale, et

(iii) le solde restant d'un montant de EUR 37.860.253,33 (trente-sept millions huit cent soixante mille deux cent cinquante-trois Euros et trente-trois centimes) est à attribuer au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de prendre acte de ce qui suit:

- une augmentation du nominal du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.545.500,- (quatre millions cinq cent quarante-cinq mille cinq cents Euros) a été faite afin de porter le capital social de son montant alors de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, à un montant de EUR 4.558.000,- (quatre millions cinq cent cinquante-huit mille Euros) par l'émission de 181.820 (cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, avec l'allocation d'un montant moyen de EUR 454.550,- (quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante Euros) porté à la réserve légale et un montant moyen de EUR 37.860.253,33 (trente-sept millions huit cent soixante mille deux cent cinquante-trois Euros et trente-trois centimes) à la réserve de la prime d'émission.

- souscription par l'Associé Unique de l'intégralité des 181.820 (cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt) parts sociales nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, et libération intégrale de ces nouvelles parts sociales d'une valeur nominale totale de EUR 4.545.500,- (quatre millions cinq cent quarante-cinq mille cinq cents Euros) au moyen d'un apport en nature consistant en l'intégralité des actifs et passifs (les Actifs et Passifs) de l'Associé Unique, tels que décrits dans le bilan pro forma de l'Associé Unique daté du 26 septembre 2007 annexé au Schedule 1.

- réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) de façon à faire passer le capital social de son montant alors de EUR 4.558.000,- (quatre millions cinq cent cinquante-huit mille Euros) représenté par 182.320 (cent quatre-vingt-deux mille trois cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, à un montant de EUR 4.545.500,- (quatre millions cinq cent quarante-cinq mille cinq cents) représenté par 181.820 (cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune au moyen de l'annulation de 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, détenues par l'Associé Unique avant l'augmentation de capital.

- modification de l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions prises ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 4.545.500,- (quatre millions cinq cent quarante-cinq mille cinq cents Euros) représenté par 181.820 (cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée établit et demande au notaire soussigné d'enregistrer que les présentes résolutions prendront effet à compter du 26 septembre 2007 à 14h30.

Exonération fiscale

Compte tenu du fait que le présent acte apporte des rectificatifs à l'Acte Initial, compte tenu du fait que la Société, est une société ayant son siège social à Luxembourg et considérant que le présent acte concerne l'apport en nature de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique étant une société constituée et ayant son siège social à Luxembourg, la Société déclare que les conditions d'exemption du droit d'apport telles que prévues par l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont satisfaites.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à EUR 1.000,- (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglais et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Vauchez, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29398. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007139176/242/201.

(070162078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Thynnus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 120.059.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Salvatore Desiderio en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

S. Desiderio / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139095/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Standimmo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 78.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139378/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06307. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

TST George V Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 668.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.310.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007139490/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05638. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

CAT s.c., Coopérative Aide par le Travail société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 42.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139493/3435/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07228C. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Antares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 118.795.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007139495/5770/12.

(070161606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Bull Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.847.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour BULL ADVISORY HOLDING S.A.

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2007139497/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06385. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

ElectraStar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 108.109.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007139486/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05656. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Chi Whizz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 16, rue Sigefroi.
R.C.S. Luxembourg B 121.937.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139496/7630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07258. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

MH Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 5, rue du Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 106.104.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139498/7630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07260. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Secaron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007139499/220/12.

(070161883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

**Tavola S.A., Société Anonyme,
(anc. Perkins Foods (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 10-12, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 38.868.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter the «Company»), a société anonyme incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 10-12, parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 38 868, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 December 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 June 1992, number 253. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 25 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 April 2006, number 705.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Alexandra Pizzo, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the Company from PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A. to TAVOLA S.A. with effect as at 1st November 2007;

2. Subsequent change of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company from PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A. to TAVOLA S.A. with effect as at 1st November 2007.

Second resolution

Following the previous resolution, the general meeting decides to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from 1st November 2007 read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name TAVOLA S.A.

The corporation is established for an undetermined period.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»), une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 10-12, parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.868, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juin 1992, numéro 253. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 avril 2006, numéro 705.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A. en TAVOLA S.A. avec effet au 1^{er} novembre 2007;

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A. en TAVOLA S.A. avec effet au 1^{er} novembre 2007.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura à partir du 1^{er} novembre 2007 la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de TAVOLA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Gobert, A. Pizzo, S. Gudmannsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2007. Relation: EAC/2007/13128. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007139599/239/104.

(070162604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 19 septembre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Brendan O'Leary, avec adresse au Glanbia House, Kilkenny, Irlande

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 30 novembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

2. renouveler le mandat du Commissaire, PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 30 novembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139289/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Xenophon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 96.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007139285/231/15.

(070161879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Global Sports Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.074.336,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.461.

L'adresse privée du gérant Grant Scott Ferguson a changé et se trouve à présent au:

N ° . 3, Jalan Rosa 4, Idamansara, Changkat Semantan, Bukit Damansara, 50490 Kuala Lumpur, Malaisie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139287/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

C.B.R. Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 17.657.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 25 octobre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Willem-Jan Boer, avec adresse au 89, Peeland, NL-5144 ER Waalwijk,
- Pierre Evrard, avec adresse au 51, rue des Tombes, B-4520 Wanze, Belgique
- Marc Jonckheere, avec adresse au 2, Pastoor Costenoblestraat, B-8650 Houthulst, Belgique
- Daniel Gauthier, avec adresse au 33, Chemin de Stoisy, B-1400 Nivelles, Belgique
- Jean-Marc Junon, avec adresse au 87, avenue Montgolfier, B-1150 Bruxelles, Belgique

2. Non-renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire

3. Nomination de EUROFID S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139267/581/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

WAGON Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 267.257.400,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 75.430.

Les comptes annuels au 15 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007139369/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05693. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Reitsport Diana GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 20, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 63.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139370/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06156. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Euro Refrigeration Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.868.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139371/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06321. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

TST George V Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.082.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.305.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007139489/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05643. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

139697

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007139504/220/12.

(070161850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Gresham Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 69.872.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139505/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03135. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Agence Immobilière et Représentations Générales Aal Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 57, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 19.876.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139506/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03120. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Vespucci Sub Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 133.636.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 17th day of October.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

VESPUCCI FINANCE US CORPORATION, a limited liability company governed by the laws of Delaware United States of America and having its registered office at 615 South DuPont Highway Dover Kent 19901 Delaware United States of America registered with the Kent County Recorder of Deeds under number 4441682.

Hereby represented by Mrs Emanuela Brero, director, having a professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy dated October 17, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purposes listed above.

2.3 The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or any other companies of its group;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any company of its group;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination VESPUCCI SUB FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand five United States Dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares (parts sociales) of USD 0.01 (one cent of a United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (Gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 4.00 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- the statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- interim accounts not older than one month preceding the distribution date must be prepared by the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance);
- such interim dividend may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. is a shareholder of the Corporation, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscriber | Number of shares | Subscribed amount (USD) | % of share capital |
|---|---------------------|-------------------------------|-----------------------|
| VESPUCCI FINANCE US CORPORATION | 2,000,000 | 20,000.- | 100.00% |
| Total | 2,000,000 | 20,000.- | 100.00% |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollar) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.- (Two Thousand Two Hundred Euros).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following directors (gérants):
 - a. Mr Richard Perris, Senior Legal Advisor, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (United Kingdom), and
 - b. Mrs Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
 - c. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, private employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), with professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
2. The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

VESPUCCI FINANCE US CORPORATION, une société régie par le droit de Delaware, des Etats-Unis et ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, Kent, 19901 Delaware, Etats-Unis enregistrée avec le Kent County Recorder of Deeds sous le numéro 4441682,

Ci - après représentée par Mme Emanuela Brero, administrateur, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci - avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

2.3 La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales ou toute autre société du groupe, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute société;
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: VESPUCCI SUB FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 20.000,- USD (vingt mille dollars des États-Unis) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent d'une dollar des États-Unis), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin à 16.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert

pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux Associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Dans les limites légales, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s),
- les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance,
- un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Montant souscrit (USD) | % du capital social |
|---|--------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| VESPUCCI FINANCE US CORPORATION | 2.000.000 | 20.000,- | 100,00% |
| Total | 2.000.000 | 20.000,- | 100,00% |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

139706

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.200,- EUR (Deux Mille Deux Cents euros).

Résolution des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

a. M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 4 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni), et

b. Mme Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

c. Mme Bénédicte Moens Colleaux, employée privé, né le 13 Octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007. LAC/2007/32767. — Reçu 140,85 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007139145/208/492.

(070161628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Grange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.002.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

1) La société anonyme de droit français GRANGE S.A., établie et ayant son siège social à F-69590 Saint-Symphorien-sur-Coise, La Cadorce, Z.I. le Plomb, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 380 307 272,

2) Monsieur Drazen Babic, gérant de société, né le 8 octobre 1974 à Lyon, France, demeurant à F-69210 Lentilly, 51, Chemin du Bruchet,

tous les deux ici dûment représentés par Madame Nora Born, directrice de magasin, demeurant à F-57155 Marly, 25B, rue Renaultrupt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 1^{er} octobre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée GRANGE LUXEMBOURG S.à r.l. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 102.002, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1018 du 12 octobre 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 9 mai 2005.

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Suivant cession de part sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2007, Madame Eliane Stein, épouse Waehnert, professeuse de lettres, née le 2 août 1951 à Luxembourg, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette, a transféré à

la comparante sub 1) l'unique part sociale qu'elle détenait dans la Société, et ce au prix de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Le comparant sub 2), agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter au nom de la Société ladite cession, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

- La comparante sub 1) étant ainsi devenue l'associée unique de la Société, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg, à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

En conséquence, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bereldange (Commune de Walferdange).»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 6 des statuts.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de l'ensemble des associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de refus, le bénéficiaire de la cession devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts aux prix fixés, le bénéficiaire sera associé de plein droit.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Born, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2007, Relation GRE/2007/4924. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007139195/231/66.

(070161709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

THAON Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 73, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.662.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns Maître Paul Bettingen, Notar mit Amtssitz in Niederanven,

Sind erschienen:

1. Herr Peter Jan Mulder, Bautechniker, geboren in Emerlo (Niederlande), am 17. Mai 1969, wohnhaft NL-8075 Elspeet, 51, Merelweg (Niederlande);

2. Frau Sylwia Barbasiewicz, Kauffrau, geboren in Warschau (Polen), am 9. Oktober 1979, wohnhaft in PL-05830 Nadarzyn, 10, Steniowka W Jezynowa (Polen).

Die Erschienenen ersuchen den Notar, wie folgt die Satzung einer Aktiengesellschaft zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

I. Name, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung THAON IMMOBILIEN S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbrück. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist sowohl in Luxemburg als auch im Ausland der Erwerb, der Tausch, die Vermietung, das Erstellen, der Umbau, die Entwicklung, die Anlegung, die Verwertung, der Verkauf, die Verwaltung und Finanzierung von jedweden bebauten und unbebauten Immobilien, die im Besitz der Gesellschaft sind.

Sie kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens im In- und Ausland in ihrem Tätigkeitsfeld im weitesten Sinne teilhaben.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehen, Vorschüsse, Garantien oder Unterstützung jeder Art erteilen.

Die Gesellschaft kann persönlich oder mit Sachwerten für Dritte Sicherheiten leisten.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung, welche die gesetzlich vorgeschriebenen Voraussetzungen für eine satzungsändernde Generalversammlung erfüllen muss, aufgelöst werden.

II. Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 31.000 € (einunddreißigtausend EURO) und ist in 310 (dreihundertzehn) vollständig eingezahlte Aktien mit einem Nominalwert von je 100 € (einhundert EURO) eingeteilt.

Nach Wahl ihrer Besitzer können Einzelzertifikate über jeweils eine Aktie oder Gesamtzertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien rückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen einer Änderung der Satzung kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden. Eine Kapitalerhöhung kann, je nach Beschluss der Generalversammlung mittels einer Emissionsprämie, deren Höhe und Verwendung festgelegt werden müssen, stattfinden.

Die Gesellschaft kann Anleihen, Wandelanleihen und Schuldverschreibungen unter den von der Generalversammlung der Aktionäre vorgesehenen Voraussetzungen herausgeben. Die Anleihen können je nach Beschluss der Generalversammlung auf den Namen oder den Inhaber ausgestellt werden. Es wird ein Register der Namensanleihen geführt. Die Anleihen müssen durch zwei Verwaltungsräte handschriftlich gezeichnet werden.

Die Gesellschaft kann unter den gesetzlichen Bedingungen stimmrechtslose Vorzugsaktien bei einer Kapitalerhöhung oder bei der Umwandlung von Stammaktien in stimmrechtslose Vorzugsaktien herausgeben. Die Ausgabe von Aktien ohne Stimmrecht kann nicht mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals umfassen, die stimmrechtslosen Aktien geben bei Gewinnausschüttung das Anrecht auf eine nachzuzahlende Vorzugsdividende, unbeschadet des sonstigen Gewinnbeteiligungsrechts und verleihen ein Vorzugsrecht auf Rückzahlung des eingebrachten Kapitals, unbeschadet des Anspruchs an der Ausschüttung des Liquidationsüberschusses.

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien je nach Wahl des Aktionärs.

Jede einzelne Aktie entspricht einer Stimme.

Es wird am Sitz der Gesellschaft ein Register über die Namensaktien geführt, welches die genaue Bezeichnung jedes Aktionärs unter Angabe der Zahl seiner Aktien oder Teilzertifikate, die Angabe der geleisteten Zahlungen und die Übertragungen mit ihren Daten oder die Umwandlung der Aktien in Inhaberpapiere enthält.

Die Gesellschaft erkennt nur eine Person als Inhaber pro Aktie an. Wird eine Aktie durch mehrere Personen gehalten, so kann die Gesellschaft die damit verbundenen Rechte solange aufheben, bis eine einzige Person mit der Vertretung der Rechte gegenüber der Gesellschaft beauftragt wurde.

Eine Verpfändung von Aktien an Nichtaktionäre ist ausdrücklich untersagt.

Art. 7. Die Erben, Rechtsnachfolger oder Gläubiger eines Aktionärs können unter keinen Umständen die Versiegelung oder das Inventar der Güter und Vermögenswerte beantragen. Ausgeschlossen sind auch die Aufteilung, Zwangsversteigerung oder sonstige Sicherungsmaßnahmen betreffend der Vermögenswerte der Gesellschaft.

III. Verwaltungsrat

Art. 8. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft nach außen. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein können, verwaltet.

Sie werden für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Sie können beliebig wiedergewählt werden. Die Generalversammlung kann die Verwaltungsräte jederzeit abberufen.

Art. 9. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder einen vorläufigen Nachfolger ernennen.

Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt eine endgültige Wahl vor.

Art. 10. Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Die Generalversammlung der Aktionäre entscheidet jedoch ausschließlich über die Veräußerung oder den Verkauf von bebauten oder unbebauten Grundstücken oder von Immobilien jedweder Art. Des weiteren entscheidet Sie über die Ausgabe von Darlehen, Vorschüssen und Garantien jedweder Art.

Jedes Mal und sooft das Interesse der Gesellschaft es verlangt, sowie wenn ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied es verlangt, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der gesamten Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitgliedern des Verwaltungsrates gefasst. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, per Post oder per Telefax anhand einer Spezialvollmacht erfolgt ist, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief oder Telefax erfolgen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft nach außen und hat die Befugnis, alle Geschäfte zu führen, soweit sie nicht durch Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind

Der Verwaltungsrat kann seine Vollmachten in bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft einem oder mehreren geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedern mit verschiedenen Aufgabengebieten übertragen. Dieser unterschreibt unter seiner alleinigen Verantwortung alle Vorgänge, die die tägliche Geschäftsführung betreffen.

Diese sind für alle Vorgänge und Handlungen, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, einzelzeichnungsberechtigt und vertreten hinsichtlich dieser täglichen Geschäfte die Gesellschaft wirksam einzeln gegenüber Dritten.

Art. 12. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

IV. Rechnungsprüfung

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire aux comptes), welche durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden. Ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, wird von der Generalversammlung festgelegt.

Sie können wiedergewählt werden. Die Generalversammlung kann sie jederzeit abberufen.

V. Generalversammlung

Art. 14. Die ordentlich einberufene Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Sie hat die weitestehenden Befugnisse um alle Beschlüsse zu fassen, welche die Gesellschaft betreffen und in der Tagesordnung angekündigt sind.

Die Generalversammlung ist nur beschlussfähig, wenn die anwesenden oder vertretenen Aktionäre mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des gesamten Aktienkapitals der Gesellschaft vertreten. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einer drei Viertel (3/4) Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung findet am dritten Freitag des Monats April um 11.00 Uhr vormittags an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, statt.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag zur gleichen Zeit verschoben.

Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Von dieser Voraussetzung der gesetzesmäßigen Einberufung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

VI. Geschäftsjahr, Verteilung des reingewinnes

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Der Reingewinn besteht aus dem in der Bilanz ausgewiesenen Überschuss, welcher nach Abzug von jedweder und sämtlichen Ausgaben und Abschreibungen der Gesellschaft verbleibt. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) den gesetzlichen Rücklagen zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend, wenn der Rücklagenfonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Gewinn steht zur freien Verfügung der Generalversammlung. Die Generalversammlung kann auch beschließen, dass der Reingewinn und die auszusüttenden Rücklagen der Tilgung des Kapitals dienen ohne, dass jedoch das ausgewiesene Kapital herabgesetzt wird.

Mit dem Einverständnis des Rechnungsprüfers kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Voraussetzungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

VII. Auflösung, Liquidation

Art. 18. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. Dieser Beschluss bedarf derselben Stimmenmehrheit wie bei einer Abstimmung über Satzungsänderungen.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig zur Auflösung, so erfolgt die Auflösung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl natürliche Personen als auch juristische Personen sein können.

Sie werden von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt, ernannt.

VIII. Allgemeines

Art. 19. Zum Zwecke der Erfüllung dieser Satzung wird von allen Verwaltungsratsmitgliedern und Rechnungsprüfern der Gesellschaftsitz der Gesellschaft als Gerichtsstand anerkannt. Alle Mitteilungen, Mahnungen, Zustellungen und Klageschriften werden am Gesellschaftsitz als gültig zugegangen betrachtet.

Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die nachfolgenden Gesetzesänderungen, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie oben festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen.

| | Aktien |
|---|-----------|
| 1. Peter Jan Mulder, vorbenannt, | 279 |
| 2. Sylwia Barbasiewicz, vorbenannt, | <u>31</u> |
| Gesamtanzahl | 310 |

Sämtliche Aktien wurden vollständig in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von 31.000 € (einunddreißigtausend EURO) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die nachfolgenden Gesetzesänderungen, eingehalten worden sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen, beträgt ungefähr eintausendfünfhundert Euro (1.500,- €).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte, gezeichnete Kapital vertreten, und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmäßigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

A. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird von der Satzung auf drei festgelegt; diejenige der Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) wird auf einen festgesetzt.

B. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Peter Jan Mulder, vorgeannt;
- Herr Daniel Bourgeois, Bautechniker, geboren in Martelange, am 24. Februar 1955, wohnhaft L-8820 Holtz, 9, Rue des Bois;
- Frau Sylwia Barbasiewicz, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

C. Zum Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) wird ernannt:

- Frau Anne Kloeckner, Buchhalterin, geboren in Thionville (Frankreich), am 11. September 1970, wohnhaft in L-3673 Kayl, 21, Chemin Vert.

D. Die Amtsdauer der Verwaltungsräte und des Aufsichtsrates enden nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2012.

5. Der Gesellschaftsitz der Gesellschaft befindet sich an folgender Adresse: L-9048 Ettelbrück, 73, Grand-Rue.

Worüber Urkunde Aufgenommen in Senningerberg.

Und nach Vorlesung der Satzung gegenüber den Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. J. Mulder, S. Barbasiewicz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007. LAC / 2007 / 33317. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Für gleichlautende Kopie Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. November 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007139146/202/183.

(070162043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Inteco GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 47.335.

Im Jahre zweitausendsieben, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung niederländischen Rechtes INTECO B.V., mit Gesellschaftssitz in NL-5281 BM Boxtel, Boestelstede 4,

hier vertreten durch Herrn Georges Thinnes, Steuerberater, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 5. Oktober 2007, welche nach ne varietur unterzeichnet durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTECO GmbH, mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 47335, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, am 7. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 307 vom 19. August 1994;

Dass sie einzige und alleinige Gesellschafterin der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass sie folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} nach L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist Windhof.»

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Wilhelmus Van Den Langenberg als Geschäftsführer abzusetzen und ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Paul Ruijgrok, Geschäftsführer, geboren am 15. Januar 1962 in Vught, (Niederlande), wohnhaft in NL-5171 KS Kaatsheuvel, Prinses Beatrixstraat 14, zum neuen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Paul Ruijgrok als Prokuristen abzusetzen und ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert fünfzig Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Thinnes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2007. Relation GRE/2007/4955. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007139191/231/53.

(070161874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Lux Décor Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 17, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 87.327.

Lors de l'Assemblée Générale et de la réunion du Conseil d'Administration du 18 octobre 2007, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Mademoiselle Angélique Ijewski de sa qualité d'Administrateur a été acceptée.
- 2) Ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:
 - Mme Véronique Coulon, 9, rue des Engagés Volontaires, F-57000 Metz, Président
 - M. Patrick Coulon, 9, rue des Engagés Volontaires, F-57000 Metz, Administrateur-Délégué
 - M. Alexandre Coulon, 9, rue des Engagés Volontaires, F-57000 Metz, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007139253/504/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Vector S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.019.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois RADIX HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 19.827,

ici représentée par Madame Sylvie Theisen, consultante, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme VECTOR S.A., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.019, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 5 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1561 du 30 octobre 2002.

b.- Que le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, mission qu'elle accepte par ses représentants.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle de titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualité qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2007. Relation GRE/2007/5093. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007139202/231/53.

(070161806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

**Covanta Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Farrington S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.735.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of August.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appears:

COVANTA POWER INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington, 19808 New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Trade Register of the State of Delaware under number 2460596;

Here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on the 16th of August 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of FARRINGTON S.à r.l. (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 122.735, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Joseph Elviger, residing in Luxembourg, on December 11th, 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C n ° 473 of March 28th, 2007.

II. The sole shareholder resolves to:

1. Change the name of the Company from its current name FARRINGTON S.à r.l to COVANTA EUROPE HOLDINGS S.à r.l.

2. Amend therefore article 4 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«The Company will have the name of COVANTA EUROPE HOLDINGS S.à r.l.»

3. Further specify the corporate object of the Company and amend therefore article 2 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities,

including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.»

4. Change the powers of the managers by inserting as fourth paragraph the following wording at article 11:

«If the Managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures».

5. Change the way to convene the Board of Managers and amend therefore article 13 § 3 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«The meetings of the Board of Managers may be convened by any two Managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.»

6. Change 15 § 2 regarding the conflict of interests as follows:

«Notwithstanding the above, in the event that any Manager or officer's interest of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.»

7. Change the way to convene the general meeting of the Shareholders and amend therefore article 16 § 3 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted».

III. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (€12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (€25.-) each.

IV. The sole shareholder resolved to cancel the par value of the Company's shares.

V. The sole shareholder resolved to re-establish a par value in the amount of one Euro (€ 1.-) per share, thus leaving a share capital amounting to twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (€ 1.-) each.

VI. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by one hundred twelve thousand, five hundred Euro (€ 112,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) to one hundred twenty-five thousand Euro (€ 125,000.-) by creation and issue of one hundred twelve thousand, five hundred (112,500) new shares of one Euro (€ 1.-) each.

VII. Pursuant to the above resolutions, article 6 § 1 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at one hundred twenty five thousand Euro (€ 125,000.-) represented by one hundred twenty five thousand (125,000) shares of one Euro (€ 1.-) each, all of which are fully paid up».

Subscription - Payment

Thereupon COVANTA POWER INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., prenamed, declared to subscribe to one hundred twelve thousand, five hundred (112,500) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of one hundred twelve thousand, five hundred Euro (€ 112,500.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Accept with immediate effect the resignation of Mr Franz Prost, as manager of the Company.
2. Grant Mr Franz Prost discharge for his mandate until the date of his resignation.
3. Appoint the following persons as Category A Managers:
 - Mr Timothy John Simpson, born on May 9th, 1958 in Ann Arbor, Michigan, U.S.A., with professional address at 40 Lane Road, Fairfield, New Jersey 07004, U.S.A;
 - Mr John Michael Klett, born on July 29th, 1946 in Bronx, New York, U.S.A., with professional address at 40 Lane Road, Fairfield, New Jersey 07004, U.S.A; and
 - Mr Edward John Lill, born on October 28th, 1959 in Paterson, New Jersey, U.S.A., with professional address at 40 Lane Road, Fairfield, New Jersey 07004, U.S.A.
4. Appoint the following persons as Category B Managers:
 - Mr Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mr Christophe Fender, born in Strasbourg, France, on July 10th, 1965, residing at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg; and
 - Mr Luc Sunnen, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 12th, 1961, residing at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

COVANTA POWER INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., ayant son siège social au 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington, 19808 New Castle, Delaware, United States of America, inscrite au Registre de Commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 2460596,

Ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de FARRINGTON S.à r.l. (la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 122.735, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C n ° 473 daté du 28 mars 2007.

II. L'associée unique décide de:

1. Changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle FARRINGTON S.à r.l. en COVANTA EUROPE HOLDINGS S.à r.l..

2. Modifier l'article 4 des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination COVANTA EUROPE HOLDINGS S.à r.l.

3. Par la suite préciser l'objet social de la Société et en conséquence modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou en-

treprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

4. Changer les pouvoirs des Gérants en insérant en tant que quatrième paragraphe de l'article 11 les mots suivants:

«Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.»

5. Changer le mode de convocation des réunions du Conseil de Gérance et en conséquence modifier l'article 13 § 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.»

6. Changer l'article 15 § 2 relatif au conflit d'intérêt pour lui donner la teneur suivante:

«Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.»

7. Changer le mode de convocation de l'assemblée générale des Associés et en conséquence modifier l'article 16 § 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.»

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

IV. L'associée unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales de la Société.

V. L'associée unique décide de rétablir la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Euro (€ 1,-) par part sociale, laissant donc un capital social de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

VI. L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à cent vingt-cinq mille Euro (€ 125.000,-) par émission de cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales supplémentaires ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

VII. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 § 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euro (€ 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Souscription - Libération

Sur ce, COVANTA POWER INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., prénommée, déclare souscrire aux cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de cent douze mille cinq cents Euro (€ 112.500,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Accepter avec effet immédiat la démission de M. Franz Prost, en sa qualité de Gérant de la Société.
 2. Donner décharge à M. Franz Prost pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.
 3. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de Catégorie A:
 - M. Timothy John Simpson, né le 9 mai 1958, à Ann Arbor, Michigan, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au 40 Lane Road, Fairfield, New Jersey 07004, U.S.A;
 - M. John Michael Klett, né le 29 juillet 1946, à Bronx, New York, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au 40 Lane Road, Fairfield, New Jersey 07004, U.S.A; et
 - M. Edward John Lill, né le 28 octobre 1959, à Paterson, New Jersey, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au 40 Lane Road, Fairfield, New Jersey 07004, U.S. A.
 4. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de Catégorie B:
 - M. Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Christophe Fender, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, résidant au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Luc Sunnen, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 décembre 1961, résidant au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
- Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.
- A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Simon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 août 2007. Relation: ECH/2007/977. — Reçu 112.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007139228/201/233.

(070162212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Europrop Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 30.519.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 9 novembre 2007

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Antoine Lam-Chok de son mandat de gérant.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Ely Michel Ruimy, demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007139255/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

GE Fanuc Intelligent Platforms Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007139256/242/12.

(070162205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007139252/242/12.

(070162060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Repromed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 99.696.

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de REPROMED SA, avec siège social à L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B99.696, constituée suivant acte du notaire Alphonse Lentz de Remich en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 484 du 7 mai 2004, modifié suivant acte du notaire instrumentant du 20 mars 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 1038 du 1^{er} juin 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Rémy Schmit, directeur, demeurant à Frisange, qui désigne comme secrétaire Murat Kucukbiyik, gérant de société, demeurant à Gignac-la-Nerthe (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur François Le Chevallier, gérant de société, demeurant à Bouzonville (France).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert de siège et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- Fixation de l'adresse.
- Révocation d'un administrateur, administrateur-délégué et président du conseil d'administration.
- Nomination d'un nouvel administrateur.
- Autorisation à nommer un administrateur-délégué.
- Ajout au premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Frisange à Beckerich, et par conséquent de modifier le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. troisième alinéa.** Le siège social est établi à Beckerich.»

139719

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société au L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur François Le Chevallier de ses fonctions d'administrateur, administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme administrateur Monsieur Murat Kucukbiyik, gérant de société, demeurant à F-13180 Gignac-la-Nerthe (France), 5, impasse Ile-de-France.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés, à désigner Monsieur Murat Kucukbiyik, susdit, administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Sixième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'objet social et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location de matériels de reprographie, de photocopieurs et de système de numérisation, ainsi que de tous meubles et biens d'équipements. Elle pourra également procéder à l'achat, la vente et le négoce de tous véhicules pour le compte d'elle-même et de tiers, à des opérations d'import et d'export ainsi que la location de tous véhicules de courte et de longue durée dans le cadre de son activité.»

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: R. Schmit, M. Kucukbiyik, F. Le Chevallier, R. Arrenddorff.

Enregistré à Remich, le 23 octobre 2007. Relation: REM/20071733. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2007.

R. Arrenddorff.

Référence de publication: 2007139226/218/67.

(070162188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Aerium EBBC A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.831.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 novembre 2007

Monsieur Ely Michel Ruimy, demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris est nommé gérant supplémentaire de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007139257/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Aerium EBBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.429.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 novembre 2007

Monsieur Ely Michel Ruimy, demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris est nommé gérant supplémentaire de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2007139259/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.983.

In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the Board of Directors of SIGLA LUXEMBOURG S.A., pursuant to resolutions of the Board of Directors dated 2nd March 2007.

The appearer, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The Company SIGLA LUXEMBOURG S.A. (hereafter the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under B 105.983 has been incorporated pursuant to a deed of the notary Elvinger, dated February 8, 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 505 of May 28, 2005. Its Articles of Association were modified for the last time by a notarial deed of the notary Elvinger dated January 22, 2007, in the process of publication with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations .

2. The issued share capital of the Company is fixed at EUR 199,480,- divided into 24,500 Class «B» Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- each, and 75,240 Class A Preferred Shares with a par value of EUR 2.- each, all fully paid up (by 100%).

3. Pursuant to Article 5 of the Articles of Association of the Company, the corporation shall have an authorised share capital of one hundred million euro (100,000,000.- €.) divided into twenty-five million Class A Shares and twenty-five million Class B Shares having a nominal value of two Euro (2.- €) each. The Board of Directors is hereby authorised to issue further Class A Shares and Class B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies. Any capital increases may be made by new capital contributions or incorporation of special distributable reserves. The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles. The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The Board of Directors is authorised to issue such new shares during the period referred to above without the shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors is especially authorised to issue one hundred thousand (100,000) Class A Shares to the holders of such class of shares without reserving to the holders of Class B Shares any preferential subscription rights.

4. By resolutions dated 2 March 2007, the Board of Directors of the Company has decided (the «Resolutions»), within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 5 of the Articles of Association of the Company to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,508.- from its current amount of EUR 199,480.- to EUR 214,988.- by issuing 7,754 new «A» Preferred shares with a par value of € 2.- each, with a share premium amounting to EUR 1,484,489.- within the framework of the authorised share capital (the «Shares»).

The Shares have been fully subscribed against contributions in cash as follows:

| Name of the shareholder | Number of shares subscribed | Class of shares | Payments (EUR) |
|--|-----------------------------------|--------------------|-------------------|
| SIGLA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. | 5,428 | Preferred A | 1,049,998.- |
| SGL S.p.A. | 2,326 | Preferred A | 449,999.- |
| Total | | | 1,499,997.- |

so that the amount of EUR 1,499.997.- was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it;

5. Under the Resolutions, the Board has acknowledged that the first sentence of Article 5 of the Articles shall as a consequence be restated as follows:

«The corporate capital is set at two hundred fourteen thousand nine hundred eighty-eight Euro (214,988.- €), divided into twenty-four thousand five hundred (24.500) ordinary shares (the «Class B Shares») and eighty-two thousand nine hundred ninety-four (82,994) preferred shares (the «Class A Shares», jointly with Class B Shares, the «Shares») having a nominal value of two Euro (2.- €) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of twenty million five hundred seventy-eight thousand three hundred seventy-eight Euro (20,578,378.- €) have been paid.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 18,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme SIGLA LUXEMBOURG S.A., en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration en ses résolutions du 2 mars 2007.

Lequel comparant, agissant en ladite, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme SIGLA LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société») ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.983; constituée par acte notarié du notaire Elvinger du 8 février 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 505 du 28 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié par-devant le notaire Elvinger datant du 22 janvier 2007, actuellement en cour de publication au Mémorial C.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 199.480,- divisé en 24.500 actions ordinaires («Actions de Classe B») et 75.240 actions préférentielles (Actions de Classe A, ci-après avec les Actions de Classe B, les «Actions») d'une valeur nominale de deux Euros (2.- €) chacune, entièrement libérées (à 100%).

3. Conformément à l'Article 5 des Statuts de la Société, la Société a un capital autorisé de 100.000.000€ représenté par 25.000.000 d'Actions de Classe A et 25.000.000 d'Actions de Classe B d'une valeur nominale de 2.- € chacune. Le Conseil d'Administration par le présent est autorisé à émettre de nouvelles Actions de Classe A et de Classe B avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital social de la société en une ou plusieurs fois au montant total du capital social autorisé, au moment qu'il juge opportun et à accepter les souscriptions pour de telles actions durant la période telle que déterminée par l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales. Toute augmentation de capital peut être faite par de nouveaux apports en capital ou par capitalisation de réserves spéciales distribuables. La période de cette autorisation peut être étendue par une résolution prise en assemblée générale des actionnaires dans les conditions requises pour la modification des statuts. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer quelles sont les conditions attachées à toute souscription de nouvelles actions le cas échéant. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à l'émission de ces nouvelles actions durant la période citée ci-dessus sans que les actionnaires ne disposent d'un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'administration est expressément autorisé à émettre 100.000 Actions de Classe A aux détenteurs d'actions de cette catégorie sans que les actionnaires détenteurs d'Actions de Classe B ne disposent d'un droit préférentiel de souscription.

4. Par résolutions en date du 2 mars 2007 (les «Résolutions»), le Conseil d'Administration de la Société a décidé, dans les limites du capital autorisé tel qu'exposé dans l'Article 5 des Statuts de la Société d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 15.508,- pour le porter de son montant actuel de EUR 199.480,- à EUR 214.988,- par la création et l'émission de 7.754 nouvelles Actions Préférentielles de classe «A» d'une valeur nominale de EUR 2,-, avec émission d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 1.484.489,-, dans les limites du capital autorisé (les «Actions»).

Les Actions ont été entièrement libérées par des apports en numéraire par les personnes énumérées ci-dessous, comme suit:

| Nom des actionnaires | Nombre d'actions souscrites | type d'actions | Paiements (EUR) |
|--|-----------------------------|----------------|-----------------|
| SIGLA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. | 5.428 | Preferred A | 1.049.998,- |
| SGL S.p.A. | 2.326 | Preferred A | 449.999,- |
| Total | | | 1.499.997,- |

de sorte que le montant de EUR 1.499.997,- était à la disposition de la Société, ce dont il a été apporté la preuve au notaire instrumentant, qui l'admet expressément;

5. En application des Résolutions, le Conseil reconnaît que la première phrase de l'Article 5 des Statuts est désormais libellé de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-huit Euros (214.988,- €), divisé en vingt quatre mille cinq cent (24.500) actions ordinaires («Actions de Classe B») et quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (82.994) actions préférentielles («Actions de Classe A») d'une valeur nominale de deux Euros (2,- €) chacune. En plus du capital social émis, des primes d'émission d'un montant total de vingt million cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-dix-huit Euros (20.578.378,- €) ont été payées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 18.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, Relation LAC/2007/1423. — Reçu 14.999,97 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007139231/211/132.

(070161915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.640.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. November 2007.

Für die Gesellschaft

Pour Maître J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007139279/231/14.

(070162197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Ware SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 133.663.

STATUTS

L' an deux mille sept, le vingt-cinq octobre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) ESPACE INVEST SARL, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.034

ici représentée par son gérant technique Monsieur Frédéric Reichling, agent immobilier, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

2) TOJEW SA, société anonyme, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, constituée en date du 24 octobre 2007 par devant le notaire instrumentant, en voie d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Pierre Berna, administrateur, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

Chapitre 1: Dénomination - siège social - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WARE SA.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle pourra acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut donner ses biens en nantissement ou les hypothéquer.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales, ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Les actions peuvent être cédées librement entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder des actions à un tiers doit en informer le conseil d'administration par écrit et déposera en même temps au siège de la société les certificats des actions dont la cession est projetée.

Le prix de cession se calcule sur la base du bilan de la dernière année.

L'avis de transfert contiendra:

- le nom et l'adresse du cessionnaire;
- le nombre d'actions à céder et
- le prix auquel le cédant désire céder ses actions.

Dans les quinze jours de la réception de cet avis, le conseil d'administration informera les actionnaires par écrit de l'avis de transfert qu'il a reçu et invitera les actionnaires à acquérir les actions à céder au prix spécifié dans l'avis, dans la proportion de leur participation actuelle.

Tout actionnaire pourra dans le mois de la réception de l'avis du conseil d'administration informer la société par écrit:

1. qu'il exerce son droit d'acquérir tout ou en partie de sa proposition relative à l'avis de transfert au prix y spécifié ou
2. qu'il ne souhaite pas acquérir lesdites actions.

Tout actionnaire qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est présumé avoir renoncé à son droit de préemption. Si les actions proposées ne sont pas acquises par les autres actionnaires, les actions dont question dans l'avis de transfert pourront être cédées à la personne indiquée dans l'avis.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2: Administration - surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, répartis en deux catégories A et B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou directeurs. Le premier administrateur-délégué peut être désigné par l'assemblée générale.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

La société se trouve engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué de la société et d'un administrateur du groupe B.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3: Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à quinze (15) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4: Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5: Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

| | actions |
|--|---------|
| 1) ESPACE INVEST SARL, précitée cinq cents actions | 500 |
| 2) TOJEW SA, précitée cinq cents actions | 500 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs groupe A:

a) Monsieur Michael Reichling, agent immobilier, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, avec professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling;

b) Monsieur Frédéric Reichling, agent immobilier, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, avec professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs groupe B:

a) Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, né le 24 août 1954 à Troisvierges, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper;

b) Monsieur Tom Wagner, employé privé, né le 25 janvier 1980 à Ettelbrück, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper

3. Est appelé aux fonctions de commissaire G.T. FIDUCIAIRES S.A., RCS Luxembourg B numéro 121.820, avec siège social au 19, rue Bitbourg, L - 1273 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5. Conformément à l'article 9 des statuts, Monsieur Aloyse Wagner est nommé président du conseil d'administration.

6. Conformément à l'article 11 des statuts, Monsieur Frédéric Reichling est nommé administrateur-délégué.

7. L'adresse de la société est fixée à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. Reichling, P. Berna, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007. LAC / 2007 / 33314. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007139147/202/202.

(070162053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Copadent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 31A, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.650.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bruno Cornerotte, technicien en prothèse dentaire, demeurant à B-6760 Virton, 17, Faubourg d'Arival,

2.- Monsieur Mathieu Parage, prothésiste dentaire, demeurant à B-6769 Gérardville, 245, rue Savelon,

Ici représentés par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu de deux procurations sous seing privé datées du 12 septembre 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que ses mandants vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de COPADENT.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Oberpallen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à:

- l'activité professionnelle de technicien en prothèse dentaire,
- toute activité de commerce de gros ou détail, de fabrication et d'exploitation de laboratoire de prothèses dentaires.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille (30.000,-) Euros, représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante (150,-) Euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de trente mille (30.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Bruno Cornerotte, préqualifié, cent parts sociales | 100 |
| 2.- Monsieur Mathieu Parage, préqualifié, cent parts sociales | 100 |
| Total: deux cents parts sociales | 200 |

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil huit.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

139728

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cent quatre-vingts (1.480,-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Bruno Cornerotte, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Mathieu Parage, préqualifié.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par les signatures conjointes des deux gérants.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8552 Oberpallen, 31A, Arelerstrooss.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2007, Relation: MER/2007/1676. - Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 novembre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007139167/232/99.

(070161839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Libelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.201.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide Murari, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139096/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.
